

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N° 2024/129

ENFANCE-FAMILLE (8.2)

**Convention de prestations entre
l'association Coup de Pouce, la
Commune d'Hazebrouck et le CCAS**

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241113-2024__129-DE

S²LO



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 13 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 5 novembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART, M.
Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme NUNS,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M.
DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, Mme LIONET, M. TIBERGHIE, Mme
DAUCHEZ, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE

ABSENTS :

M. DEBAECKER, Mme SCHERRIER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Depuis sa création, l'association « Coup de pouce » poursuit comme objectifs :

- que l'égalité des chances à l'école devienne une réalité pour tous,
- que chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, puisse accéder à un parcours de réussite scolaire et devenir un citoyen responsable.

La force des programmes conçus par l'association « Coup de pouce » est de faire travailler ensemble et ce, avec les mêmes objectifs, tous les adultes impliqués dans l'éducation : les parents, les enseignants, les communes, les équipes de réussite éducative etc...

L'association « Coup de pouce » propose différents dispositifs :

- le club langage (CLA) à destination des élèves de grande section ;
- le club lecture écriture (CLE) à destination des élèves de CP ;
- le club lecture écriture mathématiques (CLEM) à destination des élèves de CE1 ;
- le club Imaginer et parler (CLIP) à destination des élèves de moyenne section.

L'association « Coup de pouce » ne met pas directement en œuvre ces programmes (CLA, CLE, CLEM, CLIP). Elle apporte son savoir-faire et son assistance technique aux villes qui souhaitent intégrer ses dispositifs dans leur politique de réussite éducative.

Elle accompagne les collectivités qui décident de mettre en œuvre des clubs sur leur territoire dans la mise en place opérationnelle : présentation aux écoles avec l'accord de l'inspecteur de l'éducation nationale, formation, accompagnement, suivi des acteurs de terrain et mise à disposition de ressources pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Commune d'Hazebrouck et le CCAS souhaitent renouveler les clubs dans les différentes écoles tant sur le quartier classé en politique de la ville dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) qu'en dehors de ce territoire.

La Commune d'Hazebrouck et le Centre Communal d'Action Sociale désigneront ensemble une équipe de pilotage, en charge de la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

L'association facture la prestation 500 € par club Coup de Pouce. Il est ici précisé que le coût pour la Commune d'Hazebrouck s'élèvera à la somme de 1 500 € et pour le CCAS à la somme de 2 000 €. Ce coût correspond à l'accompagnement de la Commune d'Hazebrouck par l'association pour assurer la mise en œuvre efficace des clubs.

Cet accompagnement reprend :

- o l'accompagnement des Pilotes ;
- o la formation et l'accompagnement des acteurs (animateurs des clubs, coordinateurs et enseignants) ;
- o l'apport de ressources et des outils pédagogiques et de fonctionnement spécifiques aux clubs de chaque programme Coup de Pouce ;
- o en plus et spécifiquement pour les clubs Coup de Pouce Clé, les livres des clubs et les dossiers d'activité associés au prix Coup de Pouce des premières lectures ;
- o l'appui à l'évaluation et au déploiement du dispositif.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver les dispositions de la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif « Coup de Pouce » grâce au partenariat entre la Commune d'Hazebrouck, le Centre Communal d'Action Sociale et l'association Coup de Pouce,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,

- D'inscrire le crédit au budget principal de la ville.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à l'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20241113-2024__129-DE